



Commune de Moyvillers (60)
Création d'une Zone d'Activités

-

Phase de concertation préalable au public

-

Compte-rendu de la réunion publique du 11 octobre 2016
Au siège de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées

-

Compte-rendu de la réunion publique du 8 novembre 2016
à la Salle Communale de Moyvillers.

1/ Contexte de l'opération

Le projet de ZAC Moyvillers/Estrées Saint Denis est porté par la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées.
Les objectifs de cette ZAC sont multiples :

- Soutenir le développement économique local et développer l'emploi et l'artisanat en s'appuyant sur le pôle économique existant et en bénéficiant des axes de communication à proximité du site (RD 155, RN 31, RD 1017) ;
- Diversifier les activités du territoire et répondre aux demandes d'opérateurs économiques locaux recherchant des emprises pour implanter de nouvelles activités ou s'étendre ;
- Permettre la relocalisation d'activités disséminées sur le territoire intercommunal ;
- Conforter l'activité de la zone commerciale actuelle et renforcer son attractivité en proposant de nouveaux services et commerces de proximité ;
- Contribuer à la réduction des déplacements motorisés des populations locales, par extension de l'offre locale ;
- Proposer une intégration paysagère de la zone en lien avec l'environnement existant ;
- Intégrer une qualité environnementale dans le projet par des aménagements paysagers de qualité et une gestion alternative des eaux de pluies.

2/ Les étapes de la concertation

La concertation se déroule selon le calendrier suivant :

- 2 réunions publiques à la CCPE (11/10/2016) et à Moyvillers (08/11/2016),
- 1 exposition publique à la CCPE (du 10/10/2016 au 31/10/2016) et à Moyvillers (du 02/11/2016 au 12/11/2016),
- Parution d'articles dans les publications des Communes et de la CCPE,
- Ouverture d'un registre d'observation à Moyvillers et à la CCPE,
- Parution d'un avis officiel dans un journal local.

3/ Présentation de l'opération

Le projet d'extension de la zone d'activités de Moyvillers est présenté par :

- Monsieur Stanislas Barthélémy (Président de la CCPE)
- Madame Annick Decamp (Maire de Moyvillers – 7^{ème} vice-présidente CCPE)
- Monsieur Charles Pouplin (Maire d'Estrées-Saint-Denis – 3^{ème} vice-président CCPE)
- Madame Lucile Kregar (SAO - Chargée d'opérations aménagement)
- Monsieur Pierre-Yves Daveloose (Maîtrise d'œuvre – CANOPEE)
- Monsieur Patrick Rubin (Maîtrise d'œuvre – BEIMO)

4/ Calendrier de l'opération

Madame Lucile Kregar présente le calendrier prévisionnel de l'opération :

- Etudes et procédures administratives jusque fin 2017.
- Acquisition des parcelles est en cours.
- Travaux envisagés courant 2018.

5/ Réunion publique du 11 octobre 2016 - Synthèse des échanges avec le public

Question de M Block (Responsable de l'enseigne Intermarché) :

« Pourquoi tant de végétaux préconisés sur les parcelles ? cela ne va-t-il pas décourager les potentiels acheteurs ? Aujourd'hui les entreprises vont au moins cher. »

Réponse :

La remarque de Mr Block est prise en considération.

Le cahier de recommandations architecturales, urbaines et paysagères permettra de donner un cadre à suivre pour atteindre les objectifs d'image, de qualité et d'homogénéité de la zone d'activités.

La maîtrise d'œuvre prend en compte le fait qu'il ne faut pas être trop restrictifs ni trop contraignants, afin de ne pas décourager les éventuels acquéreurs qui souhaiteraient s'installer dans cette zone d'activités.

Question d'une personne du public :

« Pourquoi n'y a-t-il pas de trottoirs de prévu sur la RD 597 entre Moyvillers et Estrées-Saint-Denis ? »

Réponse :

Il est prévu dans le cadre de cette opération, la réalisation d'une connexion piétonne et cycliste depuis le lotissement de la Solette à Estrées-Saint-Denis jusque la zone d'activités.

Des traversées piétonnes sécurisées seront créées au niveau du giratoire d'entrée de zone d'activités.

De même, une liaison piétonne permettra de relier le trottoir existant rue des Sablons à Moyvillers.

Question d'une personne du public :

« Pourquoi y a-t-il une zone 'verte' au sud de la zone d'activités ? »

Réponse :

Au Sud de l'opération, une parcelle est effectivement traitée en espace vert. L'objectif est de préserver un espace 'filtre' ou espace 'tampon' à proximité des habitations existantes. (création de talus plantés).

Il est nécessaire d'intégrer cette parcelle à l'opération (acquisition du terrain) de manière à envisager les raccordements concessionnaires (notamment l'adduction d'eau potable) ainsi que la possibilité de créer une liaison piétonne et cycliste.

6/ Réunion publique du 8 novembre 2016 - Synthèse des échanges avec le public

Question d'une personne du public :

« Pourquoi ne pas avoir pris en compte les cas exceptionnels de bruit lors de l'étude acoustique ? »

Réponse :

L'objectif de l'étude acoustique est de faire un constat du volume sonore existant dans le périmètre de l'opération. Cela permet objectivement de déterminer quel sera l'éventuel impact sonore de la future extension de la zone d'activités.

Les cas exceptionnels (passage de véhicules lourds, tracteurs, remorques, moto-cross ou quads, etc...) créent une nuisance sonore avérée. Cependant, cette nuisance ponctuelle, ciblée, n'apporte aucune indication dans notre étude acoustique. Notre opération de zone d'activités n'a aucune incidence sur ces cas jugés « exceptionnels ».

Question d'une personne du public :

« Nous avons peur d'avoir beaucoup de circulations de poids lourds sur la zone. Comment pouvez-vous nous garantir qu'il n'y aura pas de nuisances liées aux circulations de poids lourds ? »

Réponse :

L'extension de la zone d'activités est envisagée pour accueillir des activités tertiaires, des artisans et des commerçants. Le dimensionnement des parcelles, de taille plutôt réduite, n'est pas adapté pour des activités de transports, logistiques, etc... La zone d'activités n'a pas pour vocation d'accueillir de grosses industries.

Question d'une personne du public :

« Nous avons peur d'avoir du bruit dans la partie Sud de la zone d'activités »

Réponse :

Actuellement, la zone Intermarché crée peu de nuisances sonores (d'après les relevés effectués) pour les riverains situés au Sud de l'enseigne. De plus, la parcelle située en extrémité Sud de l'opération sera traitée en espaces verts. Des aménagements spécifiques (création de talus plantés) permettront de limiter au maximum l'impact visuel et acoustique des enseignes qui s'implanteront dans la zone d'activités.

Question d'une personne du public :

« *Est-il prévu un règlement au niveau de l'éclairage (mur, totem, etc...) ?* »

Réponse :

L'éclairage public sera réfléchi et optimisé de manière à limiter au maximum la pollution lumineuse.

L'éclairage à l'intérieur des parcelles fera partie intégrante des prescriptions figurant dans le cahier de recommandations architectures, urbaines et paysagères qui sera édité pour cette opération.

Question de M Block (Responsable de l'enseigne Intermarché)

« *Est-il possible d'installer le même éclairage prévu dans la nouvelle zone, au niveau de l'actuel zone Intermarché ?* »

Réponse :

Il serait effectivement judicieux de repenser l'éclairage public sur l'ensemble de la zone d'activités (zone existante et extension). Il y a évidemment une répartition des coûts et charges à conserver, mais la maîtrise d'œuvre peut intégrer dans ses études des propositions concernant l'éclairage actuel de la zone commerciale.

Question d'une personne du public :

« *Y aura-t-il de la vidéosurveillance ?* »

Réponse :

Le projet intégrera la mise en place d'une vidéosurveillance, qui reste à définir dans le cadre des études. (positionnement, matériel, etc...)

Question d'une personne du public :

« *Comment empêcher le « camping » sauvage dans la zone d'activités, en attente des acquéreurs ?* »

Réponse :

L'extension de la zone d'activités sera réalisée en plusieurs phases opérationnelles. Une fois les voiries réalisées, il sera prévu la mise en place d'éléments physiques limitant le risque d'intrusion non souhaitée sur la zone (enrochements, buttes paysagères, etc...).

Question d'une personne du public :

« *Une étude de marché a-t-elle été menée pour réaliser cette opération ? il y a beaucoup de zones commerciales sur le secteur.* »

Réponse :

La vocation de l'opération est mixte (activités, commerces, tertiaire, ...) ; ce qui permet de toucher un plus large panel d'opérateurs. Le territoire propose peu de terrains à vocations économique et de nombreux porteurs de projets ont déjà sollicité les élus à la recherche de terrains sans trouver de solution sur le territoire de la CCPE. L'extension de la zone commerciale actuelle permettra également à cette dernière d'améliorer son attractivité locale vis-à-vis des pôles de Compiègne ou Pont Sainte Maxence.

Question d'une personne du public :

« *Est-ce qu'il est prévu d'équiper la zone en fibre ?* »

Réponse :

Oui